

# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES / FONCTION PUBLIQUE

PAR M. BERNARD DEROSIER, Député.

Extraits

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/budget/plf2008/a0281-tii.pdf>

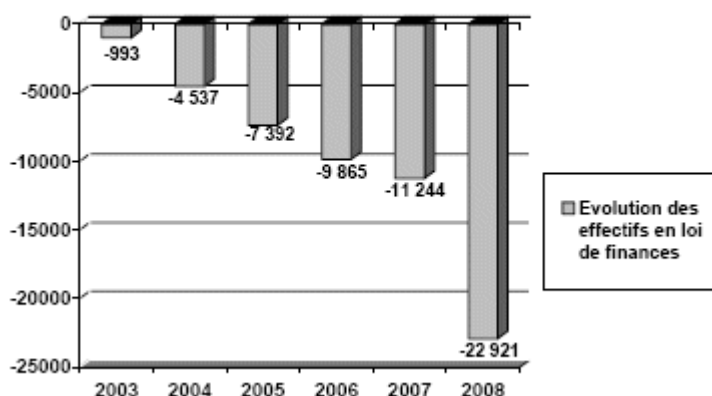
## A. LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

Dans la continuité de la politique menée sous la précédente législature, la compression des effectifs de la fonction publique est affichée comme l'objectif prioritaire de la politique de gestion des ressources humaines de l'État. Les effectifs publics ont été réduits de 9 500 postes en 2006 (3) et devraient l'être de 15 000 postes en 2007. Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit la suppression de 22 921 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour environ 68 411 départs en retraite, ce qui équivaut au non - remplacement d'un départ en retraite sur trois. Ces réductions d'effectifs sont concentrées sur les ministères de l'éducation nationale, de la défense, du budget, de l'intérieur et de l'écologie. Seul le ministère de la justice connaît une nette progression de ses effectifs, en raison notamment des besoins de l'administration pénitentiaire. L'objectif affiché reste le non - remplacement d'un départ en retraite sur deux sur la période 2007-2012, c'est-à-dire 30 000 à 35 000 postes supprimés par an.

En février 2007, l'actuel président de la République avait ainsi annoncé que ne seraient remplacés que la moitié de 450 000 agents publics qui partiront à la retraite d'ici 2012, les réductions d'effectifs devant être concentrées dans les secteurs des douanes, des impôts, de la formation professionnelle et de l'action sociale. À ce rythme, en 2012, le nombre de fonctionnaires reviendrait au niveau de 1992. Ces réductions d'effectifs s'appuient soit sur des audits de modernisation, soit sur des contrats pluriannuels de performance. Dans certains cas, les suppressions de postes sont liées à des réorganisations consécutives à un audit de modernisation. Par exemple, le développement des télé - procédures dans les préfetures, pour la déclaration de divers impôts et le cadre de la politique agricole commune (PAC) entraînent des suppressions de postes dans les ministères de l'intérieur, du budget et de l'agriculture.

D'autres diminutions d'effectifs sont liées à la conclusion des « contrats pluriannuels de performance ». Ces contrats consistent, pour un ministère, à s'engager à améliorer la qualité du service et à effectuer des gains de productivité, en échange d'une garantie de ressources budgétaires pour une durée de trois ans. De tels contrats ont notamment été conclus par les ministères des affaires étrangères, du budget et de l'équipement. En raison de ces suppressions de postes, mais également des transferts de personnels aux collectivités territoriales, le plafond global des autorisations d'emplois de l'État diminue de 2,8 %, passant de 2 283 159 équivalents temps plein travaillé (ETPT) en 2007 à 2 219 035 ETPT en 2008.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ETAT



Cette réduction du nombre de fonctionnaires s'accompagne cependant d'une augmentation du nombre d'emplois aidés dans le cadre du plan de cohésion sociale. La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a instauré les contrats d'accompagnement dans l'emploi, destinés aux chômeurs de longue durée ou âgés, et les contrats d'avenir, destinés aux bénéficiaires de minima sociaux. La montée en charge de ces nouveaux dispositifs a inversé le mouvement de suppression des emplois aidés initié en 2002, notamment avec la suppression progressive des emplois - jeunes.

## B. LA RÉDUCTION DU POUVOIR D'ACHAT S'ACCÉLÈRE

« Je souhaite une fonction publique moins nombreuse, mieux payée » a déclaré le président de la République lors de son discours du 19 septembre 2007 devant l'Institut régional d'administration (IRA) de Nantes.

À cette fin, comme l'avait annoncé M. Christian Jacob, ministre de la fonction publique, sous le précédent gouvernement, la moitié des économies budgétaires réalisées grâce à la réduction des effectifs doivent être consacrées à l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires. Selon les estimations du ministère du budget, les économies réalisées devraient se monter à 458 millions d'euros en 2008, dont 225 millions d'euros redistribués aux fonctionnaires. Cette somme est répartie entre plusieurs ministères sous forme de crédits dits « catégoriels », destinés à améliorer la rémunération ou le déroulement de carrière de certains agents publics. Par exemple, 102 millions d'euros sont accordés au ministère de la Défense pour améliorer la rémunération des militaires du rang et de certains sous-officiers, 18 millions d'euros pour les agents du ministère de l'écologie pour revaloriser les régimes indemnitaires et créer une indemnité de mobilité et 49 millions d'euros au ministère de l'éducation nationale pour poursuivre l'intégration des instituteurs dans le corps de professeur des écoles.

En dépit de cette « redistribution », la diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires constatée depuis quelques années devrait se poursuivre, compte tenu de l'absence de revalorisation indiciaire. Depuis 2003, les augmentations de la valeur du point d'indice ont systématiquement été inférieures au taux d'inflation, entraînant une diminution de la rémunération moyenne en euros constants.

Selon les chiffres publiés par l'INSEE, le salaire net moyen des agents publics a ainsi diminué de 0,9 % en 2005 en euros constants (INSEE Première, n° 1151, juillet 2007, « Les salaires des agents de l'État en 2005 »). Cette tendance devrait se poursuivre en 2007 puisque, malgré une inflation estimée à 1,8 %, aucune mesure de revalorisation indiciaire n'est intervenue depuis l'augmentation de 0,8 % au 1er février 2007, qui visait à compenser l'inflation constatée en 2006 (1).

Le tableau ci-dessous montre que l'évolution des salaires des fonctionnaires a été moins rapide que l'inflation depuis 2003, à la différence des salaires du secteur privé. En 2006, seuls les agents de catégorie C n'ont pas subi, en moyenne, de détérioration de leur pouvoir d'achat en raison des mesures statutaires prises en application du protocole d'accord du 25 janvier 2006.

.../... [Tableau synthétique]

Le Gouvernement n'a pas annoncé de nouvelles revalorisations du point d'indice en 2007, ni en 2008, aucune négociation sur les salaires n'étant prévue avec les syndicats de la fonction publique. Certes, quatre « conférences » commencent cet automne sur les valeurs et les missions de la fonction publique, le dialogue social, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et les parcours professionnels des fonctionnaires, mais il a été précisé qu'elles ne seraient pas le lieu d'une discussion sur la valeur du point d'indice.

(1) Au titre de l'année 2006, le point d'indice a été réévalué de 0,5 % au 1er juillet 2006 puis de 0,8 % au 1er février 2007. En outre, au 1er novembre 2006, le traitement de chaque fonctionnaire a été augmenté d'un point. Ces mesures indiciaires n'ont toutefois pas permis de compenser les effets de l'inflation en 2006 (1,5 %).